



# RÉFÉRENTIEL

## Service d'adaptation scolaire 2025-2026

Version pour les parents



École secondaire polyvalente  
de l'Ancienne-Lorette

Centre  
de services scolaire  
des Découvreurs

Québec



# INTRODUCTION

Ce document explique le fonctionnement du service d'adaptation scolaire de la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette (PAL). Il présente qui sont les élèves soutenus, le rôle du service et la mission de l'école. Il aide aussi à comprendre les lois, les programmes, les plans d'intervention ainsi que les services professionnels offerts. Enfin, il décrit les rôles de chacun, les façons de communiquer, les choix de parcours possibles pour les **élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage et d'adaptation (HDAA)** et la préparation à la vie adulte. Prenez note que le présent document est une version simplifiée du référentiel du Service d'adaptation scolaire de la PAL, qui est destinée aux parents. Certaines sections ont été adaptées pour en faciliter la consultation.

## Mission de l'école



**INSTRUIRE**



**SOCIALISER**



**QUALIFIER**

## Territoire desservi

Le Service d'adaptation scolaire de la PAL dessert l'ensemble du territoire du CSSDD.

## Objectifs principaux

- 1** Offrir un cadre de réflexion et des pistes d'action afin d'assurer la rigueur des pratiques du Service d'adaptation scolaire, dans le respect des normes administratives, déontologiques et scientifiques existantes, et en cohérence avec la mission de l'école.
- 2** Transmettre l'information nécessaire aux intervenants scolaires, aux parents et aux élèves du Service d'adaptation scolaire afin d'optimiser la collaboration de l'ensemble des acteurs impliqués.

# ENCADREMENTS LÉGAUX

Des lois, des politiques et des programmes encadrent et guident les centres de services scolaires, les écoles du système public québécois et les services d'adaptation scolaire dans la mise en place de services assurant la réussite éducative des élèves.

## Obligation de scolarisation et gratuité scolaire

Selon la **Loi sur l'instruction publique (LIP)**, un enfant résident du Québec doit aller à l'école de 6 à 16 ans ou jusqu'à l'obtention d'un diplôme, selon ce qui arrive en premier (LIP, art. 14). La scolarité est gratuite jusqu'à 18 ans, et jusqu'à 21 ans pour une personne handicapée (LIP, art. 1).

Pour les élèves handicapés, l'école n'est plus obligatoire après 16 ans, mais ils gardent le droit de fréquenter gratuitement le réseau scolaire (secondaire, formation professionnelle adaptée, etc.) jusqu'à 21 ans. L'école doit aussi adapter les services éducatifs selon les besoins de l'élève handicapé ou en difficulté, après avoir évalué ses capacités (LIP, art. 234).

Tableau 1 — Scolarisation et gratuité scolaire

Âge de l'élève	Obligation de scolarisation	Droit à l'éducation gratuite
6 à 16 ans	✓ Oui	✓ Oui
16 à 18 ans	✗ Non	✓ Oui (jusqu'à 18 ans pour tous)
18 à 21 ans	✗ Non	✓ Oui (jusqu'à 21 ans si handicap reconnu)

## Programmes dispensés

Les programmes dispensés dans le cadre des services d'adaptation scolaire relèvent du **ministère de l'Éducation (MEQ)** et prennent la forme de programmes adaptés, dont les exigences et les attentes sont modifiées en fonction des capacités de chaque élève.

### Les programmes suivants sont offerts :

- Programme de formation de l'école québécoise (PFÉQ avec modification des exigences);
- Programme de formation préparatoire au travail (FPT);
- Programme de compétences axées sur la participation sociale (CAPS).

### Programme de formation de l'école québécoise (PFÉQ modifié)

Au premier cycle du secondaire, les élèves HDAA suivent le PFÉQ, mais avec des exigences adaptées. Comme leur progression ne correspond plus aux attentes régulières, le ministère permet de réaménager le programme pour :

- leur offrir des défis réalistes;
- soutenir leur progression;
- leur permettre de vivre des réussites.

L'équipe multidisciplinaire détermine donc des attentes modifiées, personnalisées selon les besoins et capacités de chaque élève. Cela implique de sélectionner des éléments du programme (stratégies, notions, concepts, critères d'évaluation, etc.) qui correspondent à la zone proximale de développement de l'élève. Ces attentes modifiées servent ensuite à la planification, à l'enseignement, à l'évaluation et sont ajoutées au plan d'intervention (Instruction annuelle du ministre 2526).

Lorsque la trajectoire vers l'obtention d'un diplôme d'études secondaires n'est pas envisageable, les élèves sont généralement orientés vers la Formation préparatoire au travail (FPT) au deuxième cycle.

## Programme de formation préparatoire au travail (FPT)

Ce programme s'adresse aux élèves âgés d'au moins 15 ans, qui n'ont pas atteint les objectifs du programme du primaire en français et en mathématique à la fin du premier cycle du secondaire. Ce parcours est d'une durée habituelle de trois ans. Toutefois, le ministère de l'Éducation prévoit un prolongement possible de la scolarité, d'une durée maximale de 6 ans ou jusqu'à l'atteinte de l'âge de 21 ans, pour les élèves reconnus handicapés au sens de la loi. L'objectif de ce programme est de développer les compétences nécessaires à la vie en société et à celles du monde du travail.

Le programme comprend une formation générale (langues, mathématique, sciences et technologie, univers social, développement de la personne) ainsi qu'une formation pratique (ateliers et stages à l'interne et à l'externe). À la PAL, certains élèves peuvent bénéficier d'un accompagnement plus soutenu lors de stages en entreprise selon leurs besoins.

Pour obtenir le **certificat de formation préparatoire au travail (CFPT)**, l'élève doit :

- Compléter 2 700 heures de la formation;
- Réussir deux compétences de la matière *Insertion professionnelle* (minimum 900 heures);
- Maîtriser au moins sept compétences spécifiques d'un ou de plusieurs métiers spécialisés.

## Programme de compétences axées sur la participation sociale

### CAPS-I

Le programme CAPS-I s'adresse aux élèves, âgés de 12 à 15 ans, présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère ou un trouble du développement significatif, pour lesquels les exigences des autres programmes de formation ne sont pas adaptées. À travers des activités du quotidien, des projets et des ateliers, les objectifs suivants sont travaillés :

- Développer des capacités liées à différents domaines de vie : scolaire, soins personnels et bien-être, loisirs, vie résidentielle et communautaire, déplacements;
- Développer des compétences telles que communiquer, agir avec méthode, interagir, exploiter l'information et agir de façon sécuritaire;
- Favoriser l'autodétermination et la participation sociale.

## **CAPS-II**

Le programme CAPS-II remplace le programme DÉFIS. Il est destiné aux élèves âgés de 16 à 21 ans présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère et s'inscrit en continuité avec le programme CAPS-I. Ainsi, les domaines de vie et les compétences sont les mêmes que pour le programme CAPS-I, avec des attentes ajustées à la réalité de jeunes adultes en devenir. Une sixième compétence s'ajoute au programme et cible les activités liées au marché du travail et aux activités contributives.

## **Plan d'intervention**

À la PAL, tous les élèves inscrits en adaptation scolaire disposent d'un plan d'intervention élaboré en fonction de leurs besoins. Ce plan n'est pas seulement un formulaire : c'est une démarche collaborative qui comprend plusieurs étapes (collecte d'informations, planification, interventions et révision). Il sert à coordonner des actions qui aideront l'élève à progresser dans ses apprentissages et dans son développement. Le plan peut viser différents objectifs : apprentissages scolaires, comportement, autonomie, communication, habiletés sociales ou socioprofessionnelles. Une fois par année, une rencontre permet d'élaborer ou de réviser le plan d'intervention en collaboration avec l'élève, ses parents et, le cas échéant, les partenaires externes impliqués.

## **Mesures de contrôle**

Les mesures de contrôle en milieu scolaire sont strictement encadrées par la loi et ne peuvent être utilisées qu'en dernier recours. Elles désignent toutes interventions visant à limiter la liberté de mouvement (ex. contention, isolement) et ne doit être envisagée que dans le but d'empêcher un élève de s'infliger des lésions ou d'en infliger à autrui, et ce, lorsque le danger est réel et imminent. En situation d'urgence, les intervenants appliquent des méthodes sécuritaires, consignent l'événement et avisent rapidement les parents. Si le risque est susceptible de se répéter, un protocole individualisé peut être mis en place après une évaluation faite par un professionnel qualifié, en collaboration avec les parents. Dans ce cas, lorsque la mesure est prévue à l'avance, le consentement parental est requis.

# ORGANISATION SCOLAIRE

## Mandat

Le service d'adaptation scolaire de la PAL a pour mandat de soutenir les élèves qui ont de grandes difficultés d'apprentissage ou un trouble du développement intellectuel. Il vise à les instruire, socialiser et qualifier, comme le prévoit la mission de l'école. Une analyse rigoureuse du profil des élèves est effectuée afin d'évaluer si les services proposés répondent aux besoins de l'élève et de déterminer le regroupement le plus approprié pour chacun.

Tableau 2 — Clientèle

	CAPS	PFÉQ	FPT
	Compétences axées sur la participation sociale	Programme de formation de l'école québécoise avec modification des exigences	Formation préparatoire au travail
Durée du service et âge des élèves	<p><b>CAPS I</b> 12 à 15 ans au 30 septembre</p> <p><b>CAPS II</b> 16 à 21 ans (jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire où l'élève atteint l'âge de 21 ans)</p>	12 à 14 ans au 30 septembre	15 à 21 ans <i>*Sauf exception</i>
Apprentissages	<p>Élève pour qui l'on vise le développement de la participation sociale et de l'autodétermination.</p> <p>Le réinvestissement des apprentissages dans de nouveaux contextes est limité.</p>	<p>Élève en modification des exigences qui, pour effectuer des tâches à sa portée, nécessite un soutien pédagogique important et durable. La progression des apprentissages résiste de manière significative aux interventions.</p> <p>L'élève réalise des tâches simples.</p> <p>La mobilisation des connaissances en contexte de compétence demeure difficile.</p>	<p>Élève pour qui l'on vise le développement d'habiletés de travail.</p> <p>Les apprentissages se déroulent principalement en contexte de stage.</p>

	<b>CAPS</b>	<b>PFÉQ</b>	<b>FPT</b>
	<b>Compétences axées sur la participation sociale</b>	<b>Programme de formation de l'école québécoise avec modification des exigences</b>	<b>Formation préparatoire au travail</b>
<b>Autonomie à la tâche</b>	<p>Soutien continu généralement requis pour la réalisation d'une tâche.</p> <p>Fonctions exécutives affectées de façon observable, accompagnées d'une fatigabilité cognitive à la suite d'un effort soutenu.</p> <p>Difficultés liées à des diagnostics concomitants et à la nécessité d'une stimulation par différents médiums pour permettre l'accès à l'environnement.</p>	<p>Faible autonomie à la tâche nécessitant un soutien fréquent.</p> <p>Fonctionnement optimal dans un environnement adapté, incluant des mesures universelles telles que l'utilisation de pictogrammes et la modélisation, au besoin.</p>	<p>Autonomie fonctionnelle dans les tâches du quotidien et en contexte de stage.</p> <p>Possibilité de supervision et/ou de rappels, selon la situation.</p>
<b>Autonomie fonctionnelle</b>	<p>Impact quotidien sur le fonctionnement dans l'ensemble des contextes.</p> <p>Besoin d'une aide occasionnelle, fréquente ou soutenue pour la réalisation des activités de la vie quotidienne (communication, déplacements, hygiène, alimentation, etc.).</p>	<p>Encadrement soutenu et sécurisant requis.</p> <p>Besoin important de stabilité.</p> <p>Supervision nécessaire lors des transitions.</p>	<p>Encadrement soutenu et sécurisant requis.</p> <p>Besoin important de stabilité.</p>
<b>Socialisation</b>	<p>Habilités sociales très variables selon le profil de l'élève vivant avec un trouble du développement intellectuel modéré à sévère (TDIMS).</p>	<p>Habilités sociales présentant un écart significatif par rapport à celles généralement observées chez des élèves du même âge.</p>	<p>Habilités sociales comparables à celles observées chez les élèves du cheminement de formation continue en insertion socioprofessionnelle (CPC).</p>



## Parcours scolaires habituels

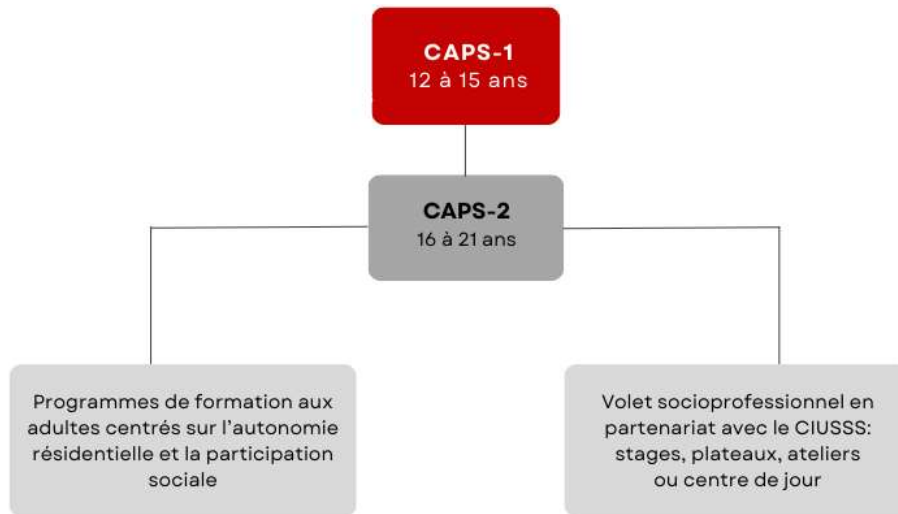


Figure 1 — Parcours scolaire CAPS

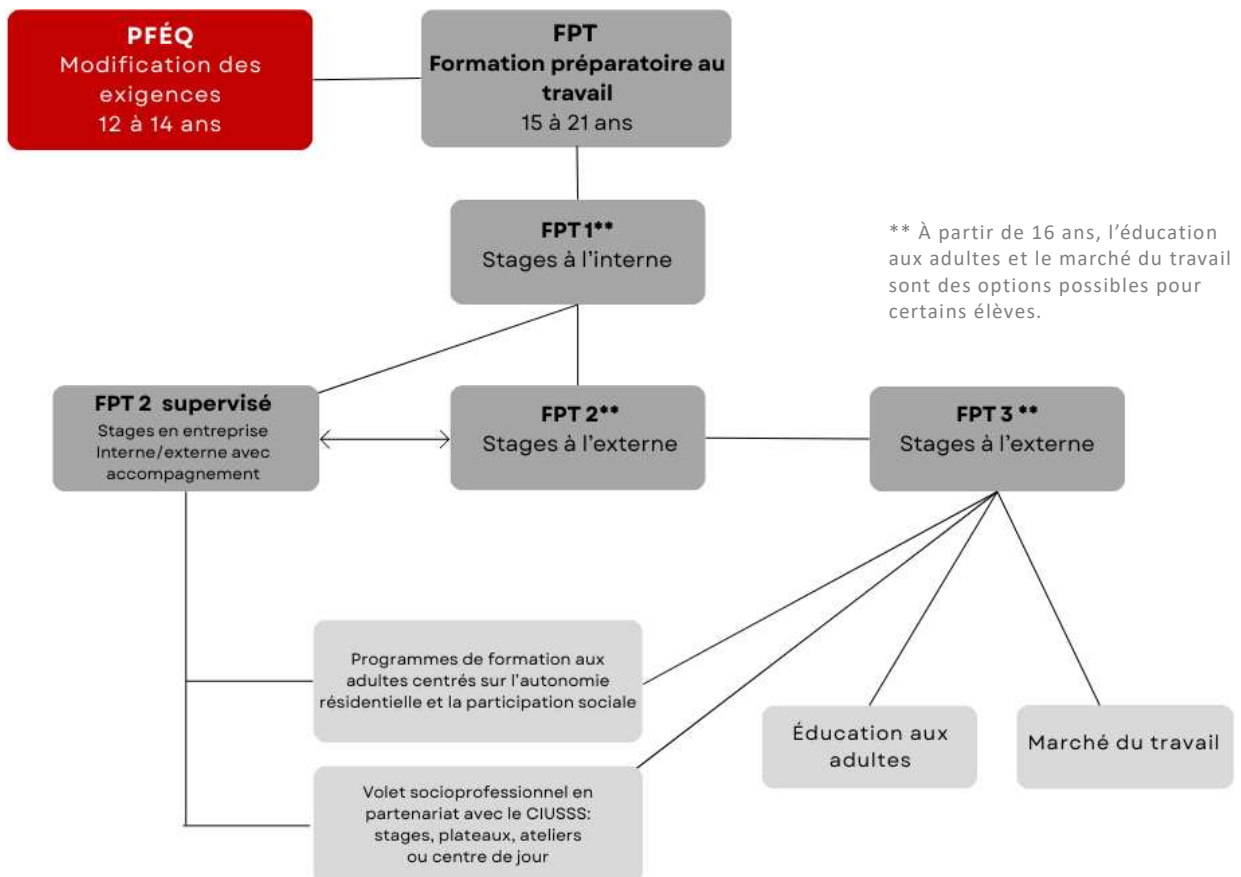


Figure 2 — Parcours scolaire PFÉQ

## Transition de l'École vers la Vie Active (TEVA)

Le Transition de l'École vers la Vie Active (TEVA) vise à planifier le projet de vie de l'élève à l'issue de sa scolarisation. Cette démarche permet d'identifier ses besoins, ses forces, ses intérêts et ses capacités afin de planifier les actions nécessaires pour faciliter sa transition vers la vie adulte. L'élève est au centre de la démarche, et la participation des parents ainsi que des partenaires externes (ex. CIUSSS, organismes communautaires) est essentielle. La démarche de la TEVA comprend les étapes suivantes :

- Commencer la démarche environ trois ans avant la fin prévue de la scolarisation (ou plus tôt si nécessaire), dans le cadre du plan d'intervention;
- Analyser des besoins de l'élève en fonction des huit sphères de la vie active (ex. autonomie, communication, participation sociale, etc.);
- Déterminer le projet de vie de l'élève avec lui et ses parents (objectifs à atteindre);
- Inscrire les besoins et objectifs en annexe du plan d'intervention;
- Identifier les partenaires pertinents pour soutenir l'élève;
- Mise à jour du plan de la TEVA à chaque année, en même temps que le plan d'intervention.



Pour plus d'informations, le guide officiel est disponible ici : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/soutien-eleves/Transition-ecole-vie-active-guide.pdf>

## **Aménagements physiques**

Les environnements fréquentés par les élèves du Service d'adaptation scolaire sont aménagés en fonction de leurs besoins. Les aires de vie sont épurées afin de limiter les stimuli. Le soutien visuel est sélectionné de façon judicieuse et les espaces sont clairement délimités. L'aménagement vise à offrir différentes options d'activités stimulantes ou apaisantes. Il est privilégié que les élèves plus jeunes et moins autonomes bénéficient d'un environnement plus contrôlé, comportant moins de stimuli.

### **Locaux de classe**

Dans la mesure du possible, les classes sont regroupées par programme. L'aménagement prévoit un espace calme, des assises variées et des espaces de travail flexibles, communs ou individuels. L'aménagement des locaux est révisé annuellement en fonction de l'évolution des besoins des élèves. D'autres locaux sont utilisés pour la réalisation des apprentissages par projet, notamment une cuisine et un local d'ateliers.

### **Lieux de pause et de dîner**

Des espaces sont mis à la disposition des élèves pour leur permettre de prendre leurs pauses ou leur dîner à l'écart des élèves du secteur régulier dans le but de leur offrir un environnement plus calme. À l'intérieur de ces espaces, une variété d'activités stimulantes (par exemple le vélo stationnaire, le baby-foot et les jeux moteurs) ou apaisantes (livres, coloriage, casse-têtes et jeux de société) est offerte aux élèves. Un accompagnement par des intervenants est assuré au besoin.

### **Locaux d'apaisement**

Une salle sensorielle est mise à la disposition des élèves des classes CAPS. Il s'agit d'un local permettant aux élèves de prendre une pause et d'utiliser divers objets sensoriels d'apaisement.

Des locaux d'apaisement sont également à la disposition des élèves à proximité de chaque classe. Ceux-ci permettent aux élèves de s'y rendre ponctuellement pour s'isoler des stimuli environnants ou bénéficier d'un espace calme favorisant l'autorégulation. L'élève peut s'y rendre de manière autonome, seul ou accompagné, lorsqu'un intervenant le juge nécessaire.

# CULTURE ÉDUCATIVE

## Réussite éducative et scolaire des élèves HDAA

Il est important de faire la différence entre réussite éducative et réussite scolaire. La réussite scolaire concerne les apprentissages et les résultats liés au programme. La réussite éducative, quant à elle, touche le développement global de l'élève : physique, intellectuel, affectif, social et moral. Elle va au-delà des notes et de la diplomation. Elle vise à aider l'élève à développer des valeurs, des attitudes et des responsabilités qui feront de lui un citoyen engagé dans sa communauté et dans la société.

Au service d'adaptation scolaire de la PAL, on cherche à soutenir l'élève autant sur le plan scolaire que sur le plan éducatif. Chaque élève est analysé afin de lui proposer le parcours de formation le plus adéquat et de l'accompagner vers une participation active à la vie en société. Le plan d'intervention est un outil clé : il permet de fixer des objectifs adaptés aux besoins de l'élève et de l'aider à développer son autonomie, son autodétermination et son plein potentiel.

La réussite éducative des élèves HDAA repose sur la collaboration de toute la communauté : parents, école, services professionnels, réseaux de la santé et services sociaux. Le projet de vie de l'élève est au cœur de cette démarche, notamment grâce à la démarche TEVA. Cette réussite passe d'abord par le bien-être physique et psychologique que l'élève ressent à l'école.

## Valeurs du milieu

Les valeurs du milieu ont été choisies par l'équipe du Service d'adaptation scolaire et définies en fonction de la manière dont elles sont vécues au quotidien dans le milieu. Les actions qui y sont associées peuvent s'appliquer aux élèves, aux personnes intervenantes ou aux deux.



Tableau 3 — Valeurs du milieu

Définitions et exemples d'actions	
<b>Participation sociale</b>	<p><b>Valoriser et stimuler la participation de chacun pour l'atteinte d'objectifs communs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ J'offre mon aide lorsque je constate qu'une personne est en difficulté.</li> <li>○ Je m'engage de manière positive dans les activités proposées par les élèves et les intervenants.</li> <li>○ Je collabore avec mes collègues dans l'ensemble des activités. <i>Pour les élèves : tâches, ateliers, stages.</i> <i>Pour les intervenants : rencontres d'équipe, projets.</i></li> <li>○ Je salue et je reconnais les personnes qui évoluent dans mon milieu et dans ma communauté.</li> </ul>
<b>Courage</b>	<p><b>Valoriser le dépassement de soi en découvrant de nouvelles activités et de nouveaux environnements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Je persévère afin de surmonter les défis rencontrés.</li> <li>○ Je me fixe des objectifs inspirants, réalistes et atteignables.</li> <li>○ Je prends l'initiative d'essayer et de développer de nouvelles compétences.</li> <li>○ J'accepte de sortir de ma zone de confort et de vivre de nouvelles expériences.</li> </ul>
<b>Autonomie</b>	<p><b>Valoriser la capacité à réaliser ses occupations par soi-même</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Je m'engage activement dans la réalisation des tâches scolaires et des stages.</li> <li>○ Je prends des décisions en fonction de mes besoins, de mes intérêts et de mes forces.</li> <li>○ J'assume les conséquences de mes actions et de mes choix.</li> <li>○ Je prends mes responsabilités et je respecte mes engagements.</li> </ul>
<b>Plaisir</b>	<p><b>Favoriser le bien-être en tenant compte des attentes et du respect des besoins de chacun</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Je participe aux activités proposées au quotidien avec enthousiasme et curiosité.</li> <li>○ Je partage mes intérêts avec les autres.</li> <li>○ Je formule des propositions cohérentes avec les intérêts et les forces de chacun.</li> </ul>
<b>Inclusion</b>	<p><b>Reconnaître et respecter les besoins et les différences de chacun</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Je m'assure d'écouter les opinions de chacun et de les respecter.</li> <li>○ J'adopte une attitude d'ouverture en demeurant sensible à la réalité des autres.</li> <li>○ Je communique avec les autres de façon positive et respectueuse.</li> <li>○ Je m'ajuste, dans la mesure du possible, aux besoins et particularités des autres.</li> <li>○ J'ai l'opportunité de participer à des activités avec l'ensemble des personnes de mon milieu.</li> </ul>

# STRUCTURES COLLABORATIVES

Le Service d'adaptation scolaire de la PAL repose sur un travail d'équipe concerté entre les différents acteurs du milieu scolaire et les partenaires concernés. La collaboration constitue un levier essentiel pour assurer la cohérence des interventions, la continuité des services et offrir un soutien optimal aux élèves, selon leurs besoins.

## Rôles et responsabilités

La clarification des rôles, des responsabilités et des champs d'intervention de chaque intervenant vise à favoriser une communication efficace et à assurer une action coordonnée au service de la réussite éducative des élèves.

### **Direction**

La direction de l'école exerce un leadership global et stratégique sur l'ensemble des services éducatifs, incluant le Service d'adaptation scolaire. Elle veille à ce que l'école soit un milieu inclusif, sécuritaire et bienveillant pour tous les élèves.

### **Direction adjointe**

La direction adjointe assure la coordination opérationnelle, pédagogique et éducative du Service d'adaptation scolaire de l'établissement. Elle exerce un leadership de proximité auprès des élèves, du personnel, des parents et des partenaires.

### **Personnel professionnel**

La psychoéducation, l'ergothérapie et l'orthophonie sont les professions représentées au sein du Service d'adaptation scolaire. Le personnel professionnel collabore étroitement avec la direction, les intervenants scolaires, les parents et les partenaires externes afin de soutenir les élèves selon leurs besoins. Il contribue à la mise en place de stratégies adaptées, exerce un rôle-conseil auprès des équipes-classes, anime au besoin des ateliers, participe à l'admission des nouveaux élèves et anime des activités de formation destinées au personnel scolaire.

### **Psychoéducation**

La psychoéducation vise à comprendre les difficultés et les capacités adaptatives des élèves. En milieu scolaire, la psychoéducation repose sur un équilibre entre le vécu partagé et le rôle-conseil. Elle vise l'acquisition de compétences et de stratégies permettant aux élèves de faire face à leurs défis cognitifs, affectifs, sociaux ou comportementaux. Elle permet ainsi aux élèves de mieux s'intégrer dans leur milieu scolaire.

### **Ergothérapie**

L'ergothérapie vise à promouvoir la santé et le bien-être des individus par l'entremise de la réalisation de leurs différentes occupations. Dans le milieu scolaire, elle soutient les élèves en favorisant le développement de leurs capacités, en adaptant l'environnement et en suggérant des ajustements aux activités réalisées pour maximiser leur potentiel, accroître leur autonomie et favoriser leur réussite éducative.

### **Orthophonie**

L'orthophonie vise à soutenir le développement et le maintien des capacités de communication des élèves afin de favoriser leur bien-être, leur participation scolaire et sociale ainsi que leur intégration dans les différentes activités du milieu scolaire. En milieu scolaire, l'orthophonie contribue au développement et au maintien de la capacité des élèves à communiquer avec les différentes personnes qui gravitent autour d'eux, tant pour comprendre les autres que pour se faire comprendre. Ces interventions soutiennent l'intégration des élèves dans les différentes activités sociales, scolaires et de stage.

## **Personnel enseignant en adaptation scolaire**

Le personnel enseignant en adaptation scolaire planifie, adapte et met en œuvre des situations d'enseignement en fonction des besoins, du rythme et des capacités des élèves. Il veille à offrir un climat de classe sécurisant et propice aux apprentissages, met en place des stratégies de différenciation pédagogique, assure le suivi des progrès des élèves et collabore étroitement avec les familles, l'équipe-école et les partenaires concernés. Il rédige et met en œuvre les plans d'intervention, s'implique dans la vie de l'école et maintient une démarche de développement professionnel continu.

## **Technicien(ne)s en éducation spécialisée**

L'éducation spécialisée en milieu scolaire vise à offrir un soutien éducatif et relationnel aux élèves, en collaboration étroite avec le personnel enseignant et les autres acteurs du Service d'adaptation scolaire. Elle contribue à favoriser le développement de l'autonomie, des habiletés sociales et de la participation des élèves aux activités scolaires et de la vie quotidienne.

## **Services éducatifs**

Le rôle des conseillers pédagogiques des services éducatifs est de conseiller, de former et d'accompagner les équipes-écoles dans la mise en œuvre de pratiques pédagogiques et éducatives adaptées aux besoins des élèves. Les services éducatifs soutiennent le milieu scolaire à travers diverses modalités d'accompagnement, adaptées aux enjeux et aux sujets abordés.

## **Parents**

Conformément au Code civil du Québec (art. 599), la responsabilité parentale est continue, même lorsque l'enfant est confié temporairement à une autre personne ou à une institution. En tant qu'experts de la situation de leur enfant, les parents jouent un rôle essentiel dans la collaboration avec l'équipe-école et dans la mise en place d'interventions adaptées et efficaces.

### **Les parents assument notamment les responsabilités suivantes :**

- Communiquer à l'enseignant toute information nouvelle et pertinente ou tout changement concernant la situation de leur enfant;
- Participer aux rencontres planifiées par l'équipe-école;
- Partager les observations réalisées à la maison susceptibles d'avoir un impact sur le fonctionnement scolaire;
- Assurer une cohérence entre les interventions réalisées à l'école et à la maison;
- Participer à la recherche de solutions lors de l'élaboration et de la mise en place d'un protocole-élève, le cas échéant.



## Communication aux parents

Tout au long de l'année scolaire, des renseignements sont transmis aux parents concernant l'évolution et le fonctionnement de leur enfant en milieu scolaire afin de favoriser une collaboration continue et efficace. La fréquence des communications varie selon les besoins. Toutefois, conformément à la Loi sur l'instruction publique, lorsqu'un élève bénéficie d'un plan d'intervention, le personnel enseignant est tenu de communiquer avec les parents à dix reprises au cours de l'année scolaire. Ces communications visent à transmettre les informations relatives aux objectifs inscrits au plan d'intervention ainsi qu'aux apprentissages scolaires de l'élève.

### Rencontres

En début d'année scolaire, une rencontre est tenue avec l'ensemble des parents afin de présenter les membres du personnel, de transmettre les informations générales relatives au déroulement de l'année et de permettre la visite de la classe de leur enfant. Par la suite, le personnel enseignant communique avec les parents, notamment pour planifier les rencontres liées au plan d'intervention et à la remise des bulletins. Au besoin, les parents peuvent être invités à convier les partenaires externes qui soutiennent leur enfant. Chaque élève bénéficie d'au moins une rencontre annuelle de plan d'intervention, lequel peut être révisé en cours d'année si nécessaire.

### Informations ponctuelles

Le personnel enseignant peut communiquer rapidement avec les parents lorsqu'une situation nécessite une intervention dans les plus brefs délais, notamment en cas d'enjeux de santé ou de manquement important au code de vie. Les parents sont également invités à transmettre par courriel toute information pouvant avoir un impact sur la présence ou le fonctionnement de leur enfant (absence, rendez-vous médical, problème de santé, difficultés comportementales, etc.).

### Info-parents

Le document numérique *Info-parents* est envoyé mensuellement par courriel à l'ensemble des parents. Il transmet des informations sur les activités, les ressources disponibles et divers sujets d'intérêt, tout en pouvant aussi faire connaître des événements liés au rayonnement du service.

# CADRE THÉORIQUE

Le Service d'adaptation scolaire s'appuie sur différentes approches cliniques et pédagogiques reconnues afin d'orienter les pratiques et d'assurer une réponse cohérente aux besoins variés des élèves. Ces approches soutiennent à la fois leur bien-être, leur participation, leurs apprentissages et le développement de leur autonomie.

## Approches cliniques

- **Le modèle fonctionnel de l'autodétermination** met l'accent sur le développement de l'autonomie, du pouvoir d'agir et de la capacité de l'élève à faire des choix en fonction de ses caractéristiques et de son environnement.
- **L'approche développementale** permet de comprendre les difficultés de l'élève à la lumière de son parcours et de son développement global, afin d'offrir une réponse adaptée à ses besoins.
- **La gestion positive des comportements** vise à instaurer un environnement structuré, bienveillant et sécurisant, en considérant les comportements comme l'expression d'un besoin à comprendre et à soutenir.
- **L'approche des écoles neuro-inclusives** cherche à reconnaître la neurodiversité, à réduire les obstacles présents dans le milieu scolaire et à favoriser la participation de tous les élèves.
- **La communication totale et la communication augmentée ou alternative** reposent sur l'utilisation d'une variété de moyens visant à faciliter la compréhension et l'expression de l'élève. Ceux-ci incluent le langage oral et écrit, le langage conceptuel, les gestes naturels, les mimes, les outils technologiques, les tableaux de communication, de même que les pictogrammes, images, dessins, photographies et vidéos.

## Approches pédagogiques

- **L'approche par compétences** vise à amener l'élève à mobiliser ses connaissances et ses habiletés dans des situations variées et signifiantes.
- **La pédagogie différenciée et inclusive** consiste à adapter les situations d'apprentissage et d'évaluation afin de tenir compte de la diversité des besoins et du rythme des élèves.
- **L'enseignement explicite** rend les apprentissages plus accessibles en présentant de façon claire, structurée et progressive les objectifs, les démarches et les attentes.
- **L'apprentissage par projet et les situations concrètes** favorisent l'engagement des élèves en donnant du sens aux apprentissages et en les reliant à des contextes réels.

# CONCLUSION



Le présent référentiel vise à soutenir la réflexion, à guider les actions et à favoriser le dialogue entre les personnes qui reçoivent des services en adaptation scolaire et celles qui les offrent. Il permet également de transmettre des informations claires aux différents acteurs concernés afin de soutenir une collaboration cohérente. Conçu comme un outil évolutif, il pourra être ajusté au fil du temps pour demeurer en phase avec les réalités et les besoins du milieu.

# RÉFÉRENCES

- CAOQUETTE, M. (2020) — *Chaire autodétermination et handicap*. [En ligne] <https://autodetermination.ca>.
- CRISIS PREVENTION INSTITUTE. (2024) — *Formation CPI pour l'éducation*, 3<sup>e</sup> édition. [En ligne] <https://crisisprevention.com/fr-FR/>.
- GAUDREAU, N., MASSÉ, L., BÉGIN, J.-Y., BERNIER, V., VERRET, C., NADEAU, M.-F. et DUCHAINE, M.-P. (2021) — *Trousse « J'ai MON plan! »*, Université du Québec à Trois-Rivières et Université Laval.
- GAUDREAU, N., ROYER, É., BEAUMONT, C. et FRENETTE, É. (2012) — *Gestion positive des situations de classe : un modèle de formation en cours d'emploi pour aider les enseignants du primaire à prévenir les comportements difficiles des élèves*. *Enfance en difficulté*, vol. 1, p. 85 à 115. [En ligne] <https://doi.org/10.7202/1012124ar>.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. (2018) — *Transition école-vie active — Guide de soutien*. [En ligne] <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/soutien-eleves/Transition-ecole-vie-active-guide.pdf>.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. (2025) — *Formation préparatoire au travail et formation menant à un métier semi-spécialisé*. [En ligne] <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/formations-metier-semi-specialise/PFAE-chapitre5-formation-preparatoire-travail-exercice-metier-semi-specialise.pdf>.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. (2025) — *Loi sur l'instruction publique*. [En ligne] <https://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/i-13.3>.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. (2025) — *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. [En ligne] <https://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-4.2>.
- GRANDISSON, M., et coll. (2024). — *Écoles Neuro-Inclusives*. [En ligne] <https://communautesinclusives.com/>.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. (2019) — *Guide pédagogique : Cadre de référence de la compétence numérique*.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. (2021) — *Différenciation pédagogique — Soutenir tous les élèves pour favoriser leur réussite éducative*.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. (2021) — *Piste pour la démarche du plan d'intervention*. [En ligne] <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/pfeq/ressources-pedagogiques/Differenciation-pedago-outil-complementaire3.pdf>.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. (2025) — *Instruction annuelle du ministre 2025-2026*. [En ligne] [https://education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/jeunes/Instruction-annuelle-2025-2026.pdf](https://education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/Instruction-annuelle-2025-2026.pdf).

- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. (s. d.) — *Parcours de formation axé sur l'emploi*. [En ligne] <https://quebec.ca/education/formations-metier-semi-specialise/documents-information>.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. (2019) — *Référentiel d'intervention en mathématique*. [En ligne] <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/soutien-eleves/Referentiel-mathematique.pdf>.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. (2020) — *Référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante*. [En ligne] [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/devenir-enseignant/referentiel\\_competences\\_professionnelles\\_profession\\_enseignante.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/devenir-enseignant/referentiel_competences_professionnelles_profession_enseignante.pdf).
- POLYVALENTE DE L'ANCIENNE-LORETTE. (2023) — *Projet éducatif 2023-2027*. [En ligne] <https://pal.cssdd.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2024/05/Projet-educatif-23-27-adopte-le-30-avril-2024-8.5-x-11-po.pdf>.
- RÉUSSITE ÉDUCATIVE QUÉBEC. (s. d.). — *Réussite éducative*. [En ligne] <https://reussiteeducative.quebec/fr/reussite-educative>.
- SAMEROFF, A. (2009) — *The transactional model of development: How children and contexts shape each other*.